



REGLEMENT ALBI FAST RAIN



Table des matières

1. General.....	6
1.1 Discipline.....	6
1.2 Chronométrage.....	6
1.3 Piste.....	6
1.4 Pilote.....	6
1.5 Engins.....	7
2. REGLEMENT DU CIRCUIT.....	7
2.1 Accueil / Tarifs.....	7
2.2 Règles.....	7
3. Déroulement de l'événement.....	8
3.1 Composition de la pré-grille.....	8
3.2 Ordre sur la pré-grille.....	8
3.3 Modalités de départ.....	8
3.4 BURN.....	8
3.5 RUN.....	9
3.6 Temps de réaction.....	9
3.7 Faux départ.....	9
3.8 Retour des machines.....	9
3.9 Conditions générales pour toutes les catégories.....	9
3.10 Détérioration de matériel.....	10
3.11 Schéma du départ (voir plan du circuit).....	11
4. Vérification administratives.....	12
4.1 Inscriptions.....	12
4.2 Vérifications administratives.....	12
4.3 Affectation de la numérotation.....	12
5. Vérification techniques.....	13
5.1 Contrôle technique.....	13
5.2 Vérification sportives.....	13
5.3 Briefing des pilotes.....	13



2019 CIRCUIT D'ALBI



6. Réclamations et sanctions.....	14
6.1 L'étiquette.....	14
6.2 Comportements antisportifs.....	14
6.3 Sanction immédiates.....	14
6.4 Réclamation technique.....	14
7. Règlement technique Run.....	15
7.1 Les grandes catégories.....	15
7.2 Etiquette.....	15
7.3 Vérification de l'équipement du pilote.....	16
7.3.1 Equipement pilote catégorie SCOOTER, SCOOTER ROUE HOOSIER, MECABOITE, MECABOITE ROUE HOOSIER, WHEELING et ALL DAY.....	16
7.4 RÈGLEMENT TECHNIQUE POUR TOUTES LES CATÉGORIES.....	16
7.4.1 Coupe contact.....	16
7.4.2 Commande des gaz.....	16
7.4.3 Guidon.....	17
7.4.4 Levier.....	17
7.4.5 Frein.....	17
7.4.6 Réservoir.....	17
7.4.7 Récupérateur.....	17
7.4.8 Roues.....	18
7.4.9 Fixations.....	18
7.4.10 Pièces tournantes.....	18
7.4.11 Cadres.....	18
7.4.12 Selle.....	18
7.4.13 Pneumatique.....	18
7.4.14 Refroidissement.....	18
7.4.15 Carburant.....	19
7.4.16 Echappement.....	19
7.4.17 Filtre à air.....	19
7.4.18 Extincteur.....	19



7.4.19 Fil de fer de sécurité.....	19
8. Règlement spécifique par catégories.....	20
8.1 Règlement pour les catégories scooters et Mécaboite.....	20
8.1.1 Définition.....	20
8.1.2 Cadres.....	20
8.1.2 Cadres (suite).....	20
8.1.3 Suspensions.....	21
8.1.4 Carrosserie.....	21
8.1.5 Moteur.....	22
8.1.6 Roues.....	22
8.2 Règlement pour les catégories SCOOTER ROUE HOOSIER et mecaboite ROUE HOOSIER.....	23
8.2.1 Définition.....	23
8.2.2 Cadre.....	23
8.2.3 Suspensions.....	23
8.2.4 Moteur.....	24
8.2.5 Roues.....	25
8.3 Règlement pour la catégorie Elite.....	25
8.3.1 Définition.....	25
8.3.2 Cadre.....	25
8.3.3 Suspensions.....	25
8.3.4 Moteur.....	26
8.3.5 Roues.....	26
8.3.6 Règlement spécial pour la catégorie élite.....	27
8.4 Règlement pour la catégorie SCOOTER ROUE HOOSIER, MECABOITE ROUE HOOSIER.....	27
8.4.1 Définition.....	27
8.4.2 Cadre.....	27
8.4.3 Suspensions.....	27
8.4.4 Moteur.....	27
8.4.5 Roues.....	28



2019 CIRCUIT D'ALBI



8.5 Règlement pour la catégorie Wheeling Scooter et Mécaboite.....	28
8.5.1 Définition.....	28
8.5.2 Cadre.....	28
8.5.3 Suspensions.....	29
8.5.4 Moteur.....	29
8.5.5 Roues.....	29
8.6 Règlement pour la catégorie ALL DAY Scooter et Mécaboite.....	29
8.7 Règlement pour l'élection du Champion d'ALBI.....	30
8.8 Règlement Spécial.....	30



1. General

1.1 Discipline

La discipline « RUN » relève du sport spectacle. C'est une manifestation destinée à permettre au plus grand nombre et notamment aux jeunes de s'initier aux épreuves d'accélération au sein d'une structure fermée et sécurisée. Le RUN est une épreuve qui a lieu sur une ligne droite goudronnée sur le circuit d'ALBI. C'est une épreuve d'accélération lors de laquelle deux pilotes s'élancent conjointement d'un point de départ sur une distance de 150 mètres. Le but de ces courses d'accélération est d'obtenir le meilleur temps global dans la catégorie qui à été définie lors de l'inscription. Le temps global se calcule entre le moment où le pilote franchit la première cellule et le moment où il coupe la dernière cellule sur la piste.

1.2 Chronométrage

L'organisateur doit utiliser un système de chronométrage type photocellules avec au minimum quatre cellules au départ et quatre cellules à l'arrivée deux pour chaque pilote ainsi que quatre cellules au 20m, pour le temps intermédiaire d'accélération.

1.3 Piste

Les événements RUN se dérouleront sur un circuit automobile. L'accélération se fera sur une distance de 150 mètre. La largeur de la piste est de 10 mètres minimum. La zone de freinage est supérieure à la distance d'accélération. Pour le bon déroulement de la compétition, la piste devra être sèche et propre. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler sur place ou d'interrompre une course en cas d'intempéries ou autres.

1.4 Pilote

Chaque pilote doit au minimum avoir 14 ans et disposé :

- Du BSR ou CASM ou permis de conduire
- De sa carte d'identité
- D'une autorisation parentale pour les mineurs qui devra être envoyé par mail en amont
- De sa fiche d'inscription pour les pilotes inscrits sur place
- Un tuteur majeur sur place
- La décharge de responsabilités préalablement remplie et signée

1.5 Engins

Ne seront autorisés à prendre le départ que les véhicules de type deux-roues 2tps. Elles devront rentrer dans une catégorie :

- Scooter,
- Mécaboite
- Scooter ROUE HOOSIER
- Mécaboite ROUE HOOSIER

Elles devront répondre aux clauses et dispositions du règlement technique spécifiques à leurs catégories.

2. REGLEMENT DU CIRCUIT

2.1 Accueil / Tarifs

Les horaires d'accueil sur le circuit ainsi que les tarifs seront diffusés sur les sites web des organisateurs. Ils seront portés à la connaissance des concurrents au minimum 2 semaines avant l'évènement.

2.2 Règles

- Toutes équipes ou participants devront être en mesure de présenter un extincteur lors de leur admission sur le circuit. Il devra être révisé et en état de fonctionnement.
- Toutes équipes ou participants devront avoir des sacs poubelles qui seront fournies à l'entrée par les organisateurs afin de laisser l'emplacement propre après son départ.
- Il est formellement interdit de circuler dans les paddocks ainsi que sur la ligne des stands avec tout engin à moteur thermique quel qu'il soit. Il est toutefois autorisé de démarrer son moteur mais uniquement de **démarrer** dans son stand et **dans son stand uniquement**.
- Il est formellement **interdit de fumer** dans les **BOXS**.
- Les moteurs doivent être définitivement coupés après 20H mais possibilité jusqu'à 22h dans les box.
- Les chronos seront disponibles en temps réel via l'application (voir procédure)
- Le respect du personnel de l'association et des membres de la sécurité sera de rigueur

Toutes équipes ou participants qui ne respecteraient pas ces conditions se verront refuser ou exclure du circuit.

3. Déroulement de l'événement

3.1 Composition de la pré-grille

Les catégories prendront le départ dans l'ordre. Dès l'appel de sa catégorie, le pilote se rend en pré-grille et attend son tour de passage. Une zone proche de la ligne de départ sera aménagée pour la mise en route des machines, la chauffe des pneus, etc. L'accès de cet emplacement sera réservé au pilote, et à 1 mécanicien par machine qui devra être reconnaissable via le bracelet.

3.2 Ordre sur la pré-grille

Pendant les passages par catégories, les concurrents sont libres de passer dans l'ordre qu'ils désirent et/ou de leur arrivée. La pré-grille constitue un espace sécurisé en amont de la ligne de départ où les pilotes d'une catégorie attendent l'autorisation pour effectuer un RUN et une prise de temps. L'accès à la pré-grille est INTERDIT à tout accompagnateur quel qu'il soit, preneur de vidéos, de photos ou simple accompagnant. Seul 1 mécanicien par machine sera autorisé, comme stipulé dans le paragraphe précédent.

3.3 Modalités de départ

Les pilotes doivent être présents en pré-grille dès l'appel de leur catégorie au micro en suivant le programme horaire imposé par le club organisateur. Le départ sera donné selon la technique de « l'arbre de Noël » ou à l'aide d'un feu tricolore, couplé à des cellules photoélectriques. Ce n'est qu'en cas de défaillance du système que le départ pourra être donné au drapeau.

Un temps imparti de 30 secondes sera mis en place entre chaque départ. Si un pilote n'est pas prêt dans le temps imparti, il devra prendre le départ mais n'aura pas son chrono validé. Seul une défaillance mécanique donnera le droit de reprendre le départ avant la fin du passage de la catégorie.

3.4 BURN

Le « Burn » doit être effectué uniquement dans la zone proche du départ prévue à cet effet. Le burn doit être effectué par le pilote uniquement et sans aide physique extérieure, interdiction au mécanicien de tenir la fourche, le carter, le pot ou n'importe quelle autre partie de la machine. Le Burn devra être fait sur une **planche**. Tout « Burn » effectué en dehors des zones prévues à cet effet ainsi que tout test d'accélération sont interdits et susceptibles d'être sanctionnables. (Voir schéma grille de départ 3.11)

3.5 RUN

Le départ sera pris à chaque fois par deux pilotes. Chaque pilote doit rester dans le couloir déterminé de la piste, sinon il ne sera pas possible de chronométrer la course. Dès que le commissaire de piste donne l'autorisation, deux pilotes se positionnent respectivement sur la ligne droite et gauche de départ. Ils effectuent leur accélération qui correspond à une prise de temps et retournent dans leur stand. Toutes les catégories seront appelées plusieurs fois durant l'épreuve. Le départ s'effectue au signal d'un feu de départ tricolore prévu à cet effet. Le temps global est connu à la fin de la distance parcourue à l'aide de deux cellules. La séparation de la piste se fera à l'aide de plots. Tout pilote fautif d'un dépassement de la ligne médiane verra son temps annulé. L'autre pilote pourra refaire son départ arrêté si gêne il y a.

3.6 Temps de réaction

Le temps de réaction ne rentre pas en compte lors du chronométrage.

3.7 Faux départ

Les faux départs ainsi que les pannes qui ont lieu pendant la course d'accélération seront pris en compte. Le RUN ne sera donc pas comptabilisé.

Si au départ, le pilote qui sur la ligne déclenche le feu rouge (signe de faux départ) parce qu'il a bougé, il devra effectuer son run. En aucun cas, il aura droit à une seconde chance de départ.

3.8 Retour des machines

Lorsque la piste ne comporte pas de voie de retour, sur ordre du directeur de course, les assistants, qui devront porter un casque, seront autorisés à emprunter la piste afin de ramener les machines qui ne peuvent revenir par leurs propres moyens. Chaque concurrent concerné doit prévoir un moyen de retour prêt à partir dès que le signal en est donné. Faute de quoi la machine restera au parc en bout de piste. Lorsque la piste comporte une voie de retour, tous les concurrents sont obligés de l'emprunter. Au bout de la piste de retour le moteur doit être éteint, **le retour au stand devra s'effectuer moteur coupé**, le pilote s'exposant à des sanctions. (Voir article 6)

3.9 Conditions générales pour toutes les catégories

Chaque RUN se termine une fois que les 2 pilotes ont franchi la ligne d'arrivée. Pour être classé dans la course chaque pilote doit effectuer au moins **deux RUNS** (deux prises de temps) durant l'épreuve. Le classement est établi en conservant le meilleur temps parmi la totalité des prises de temps de chaque pilote pendant l'épreuve.

N.B. Arrêt du Run :

En cas d'absolue nécessité (ex : accident, obstruction de la piste, condition climatiques...) présentant un danger pour le bon déroulement de la course, le directeur de course relayé par les postes de commissaire agitera un drapeau rouge indiquant l'interruption du Run.



2019 CIRCUIT D'ALBI



3.10 Détérioration de matériel

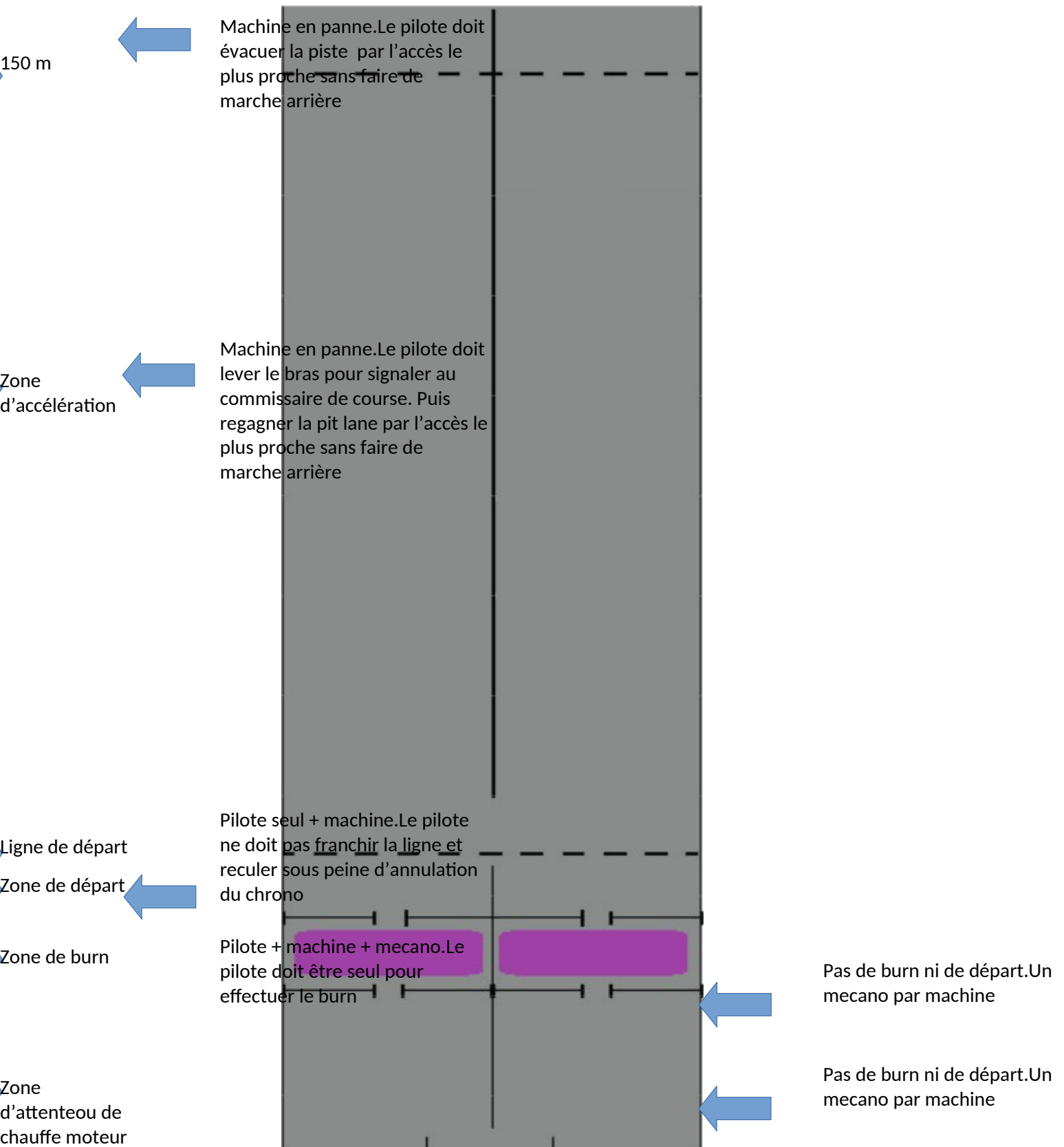
Durant toute la durée de l'événement chaque spectateur, pilote ou équipe ne devra en aucun cas détériorer l'équipement mis en place. Pour les pilotes cela implique de faire attention aux équipements de chronométrage et départ, à savoir :

Le feu départ, les cellules, les mousses, les câbles.

Chaque personne qui malheureusement détériorerait du matériel s'en verrait tenue pour responsable financièrement. Cette personne devra rembourser le matériel endommagé directement auprès des organisateurs.

En cas de disparition de matériel durant la manifestation, l'organisateur se réserve le droit d'arrêter la course, tant que le matériel n'est pas restitué.

3.11 Schéma du départ (voir plan du circuit)



4. Vérification administratives

4.1 Inscriptions

Tout pilote répondant aux critères peut prétendre à une inscription à un événement RUN auprès des organisateurs du meeting. (Voir articles 1.4) Un pilote peut participer dans plusieurs catégories avec des engins différents. Pour les concurrents mineurs, l'inscription devra inclure obligatoirement une autorisation parentale dûment signée qui devra être envoyée par mail aux organisateurs avant le début de l'épreuve. Il y a 2 possibilités pour s'inscrire et participer aux événements RUN :

- A l'avance sur internet : sur le site de l'organisateur si ce dernier dispose d'un système d'inscription en ligne. L'inscription ne sera agréée que le jour de la manche, après validation du contrôle technique.

- Sur place le jour de la manche : en remplissant la feuille d'inscription qui sera remise après la validation du contrôle technique. Le tarif d'inscription sur place peut être majoré.

Ne pourront être admis que les pilotes ayant signé leur engagement, payé leurs inscriptions, rempli et signé la décharge et validé leur contrôle administratif et /ou techniques. Les contrôles administratifs et /ou techniques sont obligatoires avant l'épreuve et les essais. Les pilotes doivent s'y présenter personnellement : machine + équipement complet.

N.B :

- Chaque pilote peut s'inscrire dans plusieurs catégories avec des machines différentes.
- Chaque machine devra être inscrite dans une seule catégorie avec un bracelet par machine.

4.2 Vérfications administratives

Au moment de l'inscription, les concurrents devront présenter personnellement :

- Le BSR ou CASM ou permis de conduire
- La carte d'identité
- De l'autorisation parentale pour les mineurs qui devra être envoyée par mail en amont
- La fiche d'inscription pour les pilotes inscrits sur place
- Un tuteur majeur sur place
- La décharge de responsabilités préalablement remplie et signée

4.3 Affectation de la numérotation

Les numéros de courses sont attribués dès l'inscription. L'étiquette devra comporter un numéro ou un code barre si le club organisateur utilise ce système. L'étiquette devra comporter le nom de la catégorie. L'étiquette devra comporter 3 cases vides réservées aux membres de l'association et de la sécurité. (Voir article 6.1) Chaque pilote doit s'inscrire sous son nom d'état civil. (Nom et prénom inscrits sur la carte d'identité). Si ce n'est pas le cas, l'inscription sera annulée. Toute machine n'ayant pas l'étiquette positionnée conformément au règlement sera refusée en pré-grille. (Voir article 7.2)

5. Vérification techniques

5.1 Contrôle technique

Avant le début de l'épreuve, le contrôle technique est obligatoire et les concurrents devront présenter personnellement :

- Leur machine correspondant à la réglementation technique de l'épreuve spécifique à la catégorie
- Leur équipement pilote homologué complet spécifique à leur catégorie. (Voir article 7)

Les vérifications techniques ne concernent que la sécurité, la conformité de la machine est placée sous la seule responsabilité du pilote. Toutefois le pilote pourra demander au commissaire technique d'effectuer des contrôles préventifs en application du règlement, sans engager la responsabilité de celui-ci. Après l'évènement, les contrôles porteront sur la conformité du moteur des 3 premiers dans chaque catégorie. Les participants doivent renseigner le contrôleur technique sur leur machine de façon à être placé dans la bonne catégorie par le contrôleur (cylindrée, course et alésage...), ces éléments seront à renseigner sur la fiche d'inscription.

5.2 Vérification sportives

A tout moment un alcootest ou un contrôle antidopage pourra être effectué sans que le concurrent désigné pour le contrôle ne puisse s'y soustraire. En cas de test positif ou refus, le pilote sera exclu et disqualifié de la manifestation.

5.3 Briefing des pilotes

Le samedi matin, un briefing des pilotes et des mécaniciens accédant à la pré-grille sera effectué afin d'informer tous les participants des règles à suivre durant toute l'épreuve. **Ce briefing est obligatoire et sera contrôlé.** Les horaires seront indiqués sur le site de l'association avec le programme officiellement de l'évènement.

6. Réclamations et sanctions

6.1 L'étiquette

L'étiquette du participant comportera 3 cases vides. En cas de non-respect d'un des points des règlements administratifs/techniques, les personnes de l'organisation ou les agents de sécurité seront autorisés à cocher une case. Lorsque les 3 cases sont cochées, le participant sera disqualifié et il lui sera interdit d'utiliser sa machine en tout point du circuit.

6.2 Comportements antisportifs

Tout manquement aux règlements, tout comportement antisportif envers les concurrents, les officiels, etc... ou tout accrochage volontaire ne pourra être toléré et entraînera inmanquablement une demande de sanctions envers le concurrent fautif.

6.3 Sanction immédiates

Au cours de l'évènement, le club organisateur peut exclure tout concurrent de l'épreuve pour les raisons suivantes :

- Circulation à contresens sur le parcours, quelle qu'en soit la raison.
- Circulation sur le parcours sans l'équipement complet homologué, (casque sur la tête et attaché, gants...), et ce même en cas de panne.
- « Burn » dans un autre endroit que celui prévu à cet effet.
- Aide ou réparation en dehors du parc des paddocks et des Boxx.
- Circulation moteur en marche dans les paddocks.
- Refus de démontage pour un éventuel contrôle.
- Infraction aux règlements techniques lors du démontage.
- Détériorations des équipements du circuit

Tout pilote ou équipes de pilotes est responsable de ses accompagnateurs, avant, pendant et après l'épreuve. L'organisateur décline toute responsabilité.

6.4 Réclamation technique

La réclamation technique porte sur la conformité de la machine. La pièce mécanique ou l'élément non mécanique de la machine concernée devra être précisé dans la réclamation écrite. La réclamation devra être accompagnée d'un chèque d'un montant égal à 50€ pour frais de démontage (Caution). Elle devra être déposée au bureau de l'inscription. Lorsqu'il conviendra de démonter le moteur d'une machine ou toutes autres pièces mises en cause, le démontage sera effectué à huit clos par le pilote ou son accompagnateur en présence du commissaire technique. Si la réclamation est justifiée, le chèque sera rendu au réclamant et le pilote de la machine non conforme sera disqualifié. En cas contraire, le chèque sera remis au pilote ayant eu à subir le démontage. Aucun argument de secret de réalisation ne peut prévaloir sur la demande de vérification ou démontage. En cas de doute du contrôleur, il appartient au pilote ou mécanicien de faire la preuve de la conformité.

L'organisateur fixe à 30 min après le dernier run du weekend l'heure limite de dépôt de réclamation. Après cette heure plus aucune réclamation ne sera prise en compte.

7. Règlement technique Run

Tout ce qui n'est pas précisé par la suite est interdit

7.1 Les grandes catégories

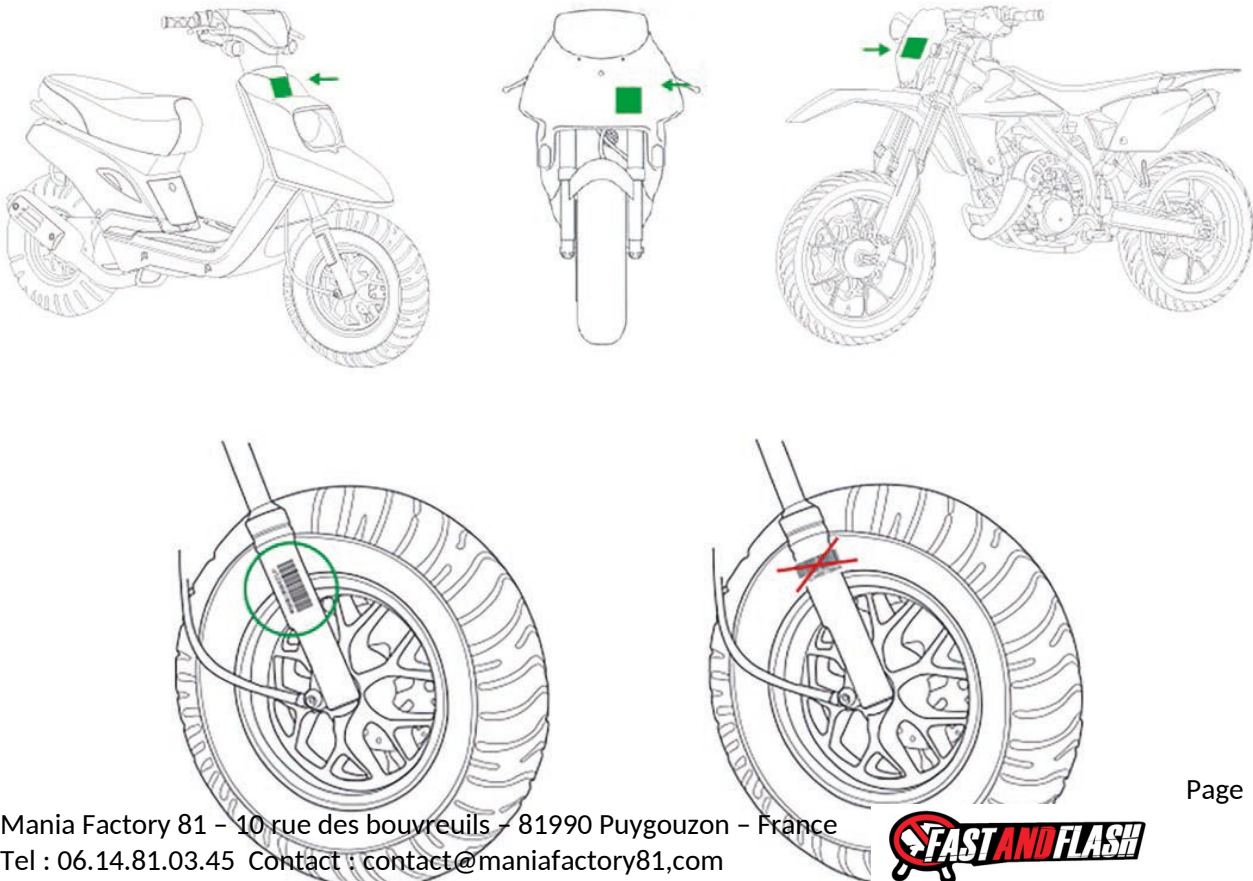
Elles sont divisées en 6 catégories distinctes :

- SCOOTER
- SCOOTER ROUE HOOSIER
- MECABOITE
- MECABOITE ROUE HOOSIER
- WHEELING
- ALL DAY

7.2 Etiquette

Pour l'attribution et la réglementation, se reporter à l'article 4.3. Pour toutes les machines ayant une face avant, l'étiquette sera collée dessus. Pour toutes les machines n'ayant pas de face avant, l'étiquette sera collée sur la fourche. Il faut qu'elle soit visible à n'importe quel moment par tous les membres de l'association ou de la sécurité.

Voir différents schéma ci-dessous :



7.3 Vérification de l'équipement du pilote

L'équipement du pilote sera contrôlé lors du contrôle technique de la machine et pourra être vérifié à tout moment lors de l'évènement par un commissaire ou un membre de l'association. Chaque pilote doit se présenter lors du contrôle technique habillé en condition de course. L'équipement doit être conforme à la catégorie. Si un élément est manquant au contrôle technique, le contrôle technique sera refusé. Si un élément est manquant au contrôle en pré-grille, le pilote ne pourra pas prendre le départ.

7.3.1 Equipement pilote catégorie SCOOTER, SCOOTER ROUE HOOSIER, MECABOITE, MECABOITE ROUE HOOSIER, WHEELING et ALL DAY

Les bras et les jambes doivent être entièrement couverts.

- Casque intégral homologué obligatoire norme 2205 uniquement. Casque cross interdit.
- Combinaison intégrale ou bi-partie en cuir, blouson de moto renforcé en cuir ou en tissu, manche longue. Tous les autres blousons sont interdits.
- La dorsale intégrée au blouson ou à la combinaison suffit sinon une protection dorsale (Homologuée norme 1621.1 ou 1621.2) supplémentaire devra être positionnée sous le blouson de moto ou la combinaison. Morceaux de carton, planche en plastique ou tout autre subterfuge sont interdits.
- Pantalon cuir ou jeans. Tous les autres pantalons sont interdits.
- Bottes ou bottines moto fermées couvrant la malléole. Toutes les autres chaussures sont interdites.
- Gants moto avec protection et résistants en parfait état. Tous les autres gants sont interdits.

Les équipements de type "cross" sont INTERDITS (casques, pare pierre, gants, chaussures, protections, pantalons et maillots).

7.4 RÈGLEMENT TECHNIQUE POUR TOUTES LES CATÉGORIES

7.4.1 Coupe contact

Un «coupe-circuit » doit être monté de façon à couper le moteur lorsque le conducteur quitte sa machine.

7.4.2 Commande des gaz

La poignée des gaz doit revenir d'elle-même lorsque celle-ci est relâchée.

7.4.3 Guidon

Les extrémités du guidon doivent être bouchées avec un matériau solide ou recouvert de caoutchouc.

7.4.4 Levier

Tous les leviers doivent se terminer par une sphère. Cette sphère peut également être aplatie mais, dans tous les cas, les bords doivent être arrondis et non saillants.

7.4.5 Frein

Le véhicule doit disposer de deux freins : avant et arrière fonctionnant séparément. Les systèmes de freinage à disque type vtt hydraulique sont autorisés s'ils freinent efficacement le véhicule (freinage à disque type vtt mécanique à câble interdit).

7.4.6 Réservoir

Tous les réservoirs doivent être en bon état, parfaitement étanches et bien fixés.

7.4.7 Récupérateur

Il est obligatoire de monter des récupérateurs de trop-plein de carburateur en plastique ou en métal de qualité et fixé solidement. **CANNETTES INTERDITES.**

Les durites de trop-plein doivent tenir correctement sur les orifices prévus à cet effet (mise à l'air de boîte de vitesse obligatoirement relié au récupérateur).

7.4.8 Roues

Les engins doivent être équipés de roues conçues pour les scooters, mob ou Mécaboite. Les jantes ne doivent pas être modifiées de façon à engager la sécurité du pilote (recouper, ajourer, alléger). Pour des raisons de bonnes prises de chronométrage (hauteur des cellules), il demandé à ce que la hauteur minimale pneu+jante+flasque(si nécessaire) soit de 65mm

7.4.9 Fixations

Toutes les pièces de la machine doivent être fixées solidement de manière à ne pas se desserrer.

7.4.10 Pièces tournantes

Toutes les pièces effectuant une rotation doivent être placées sous un cache couvrant entièrement les pièces en rotation.

Les pièces concernées sont : allumage, variateur, embrayage, pignon de boîte, chaîne, embrayage à sec sur les Mécaboites, etc...)

Les carters de kick des moteurs scooters en carbone, plastique **ou fibre sont interdits.**

Les Mécaboite utilisant une chaîne, celle ci devra être équipée d'une protection. Elle pourra être en plastique tel qu'une origine ou de fabrication artisanale mais ne devra ni être en fibre, ni en carbone.

Cette protection est obligatoire, ainsi que le cache pignon d'origine de votre véhicule.



7.4.11 Cadres

Les châssis doivent être de conception solide et de géométrie correcte. Les engins dont la réalisation semble douteuse, soudure, solidité, jeu, seront refusés. Le masticage des soudures est interdit. Il est interdit de monter des objets dangereux, pointus ou dépassant exagérément du véhicule. Toute partie saillante ou coupante devra être protégée d'une façon efficace.

7.4.12 Selle

La selle du véhicule doit être fixée solidement et ne doit pas pouvoir s'ouvrir seule. (vis, goupille, etc...).

7.4.13 Pneumatique

Tous les types de pneus sont autorisés s'ils sont en bon état (témoin d'usure). En cas de pluie les pneus slick sont interdits.

7.4.14 Refroidissement

Si refroidissement liquide : eau uniquement avec possibilité d'ajout d'alcool **tout liquide gras est interdit.**

7.4.15 Carburant

Essence à la pompe ou essence de compétition autorisée.

7.4.16 Echappement

Le pot d'échappement doit être obligatoirement fixé solidement, muni d'un silencieux en bon état, étanche et avec laine de roche neuve.

Le pot d'échappement ne doit pas dépasser exagérément du véhicule et être dans une position de type origine. Il ne devra pas entourer une partie du corps du pilote.

7.4.17 Filtre à air

L'utilisation d'un filtre à air est **obligatoire** afin de limiter les nuisances sonores. Seuls les **filtres à air du commerce sont autorisés. Tout autre système de filtre est interdit** (Une tulipe est autorisée mais n'est pas considérée comme un filtre à air).

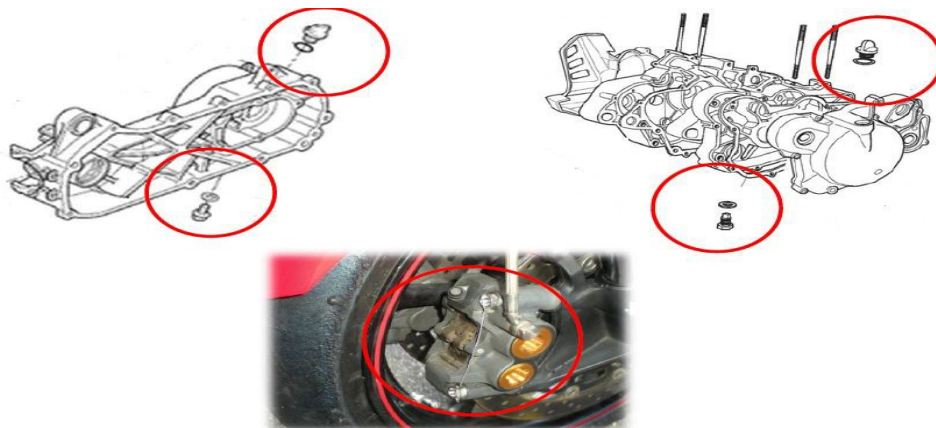
7.4.18 Extincteur

Un extincteur à poudre de 6 kg est obligatoire pour tout pilote. (1 extincteur pour 3 pilotes).

7.4.19 Fil de fer de sécurité

Les bouchons de vidanges, les vis et écrous dont le desserrage provoquerait instantanément une fuite d'huile seront munis d'un fil de fer de sécurité. Les fixations des étriers de frein doivent être aussi munies d'un fil de fer de sécurité.

Voir différents schémas ci-dessous :



8. Règlement spécifique par catégories

8.1 Règlement pour les catégories scooters et Mécaboite

Tout ce qui n'est pas précisé par la suite est interdit

Catégories scooter	Catégories Mécaboite
SA	M1
S1	M2
S2	M3
S3	M4
S4	M5
S5	

8.1.1 Définition

Entrant dans cette catégorie les scooters et mécaboites conservant l'aspect général d'origine.

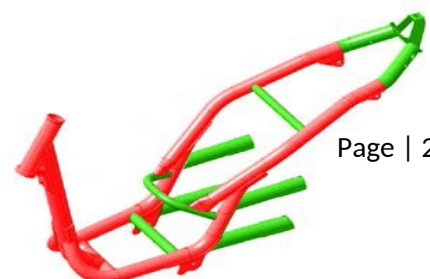
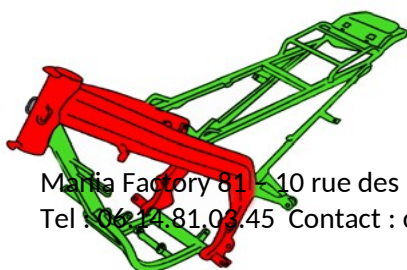
8.1.2 Cadres

Sont autorisés :

- Les cadres d'origine et d'origine modifiés (châssis issue du commerce ayant été homologués à la circulation en France).
- Les cadres entièrement sur mesure sont interdits.
- La suppression d'éléments non essentiels est autorisée.
- La direction et l'empattement peuvent être modifiés, à condition que cela soit fait de manière sûre et professionnel.
- La hauteur minimale de guidon autorisé est 700mm au début de la poignée d'accélération. (Tolérance 20 mm)
- L'empattement est libre, sans exagération.
- Les cales pieds sont autorisées et ne doivent pas être coupants ou pointus.
- Les wheelies bars sont interdites

8.1.2 Cadres (suite)

Voir différents schémas ci-dessous



8.1.3 Suspensions

Les suspensions avant et arrière sont libres. Un montage rigide est autorisé s'il est effectué de manière sûre et professionnelle.

8.1.4 Carrosserie

Scooter :

- Carénages minimum obligatoires : face avant, planché, carénages arrière complets.
- Les carénages utilisés doivent provenir d'un scooter ou doivent être prévus pour un montage sur un scooter.
- Les carénages adaptables et de fabrication artisanale sont autorisés.
- Le marche pied doit être en plastique ou polyester.
- Les marches pied en aluminium ou en acier sont interdites.

Le non-respect des carénages empêchera l'obtention du contrôle technique.

Mécaboite :

- Super-Motard : Plaque phare, carénages latéraux avant et arrière complets.
- Sportive : face avant complète avec carénages latéraux, carénages arrière complet et réservoir origine ou carénage remplacent le réservoir.
- Les carénages adaptables et de fabrication artisanale sont autorisés.

Le non-respect des carénages empêchera l'obtention du contrôle technique.

8.1.5 Moteur

Scooter :

- Les carters moteurs doivent provenir d'un scooter à embrayage automatique double variateur 2tps vendu dans le commerce.
- Carter adaptable et/ou taillé masse interdit.
- La préparation moteur est entièrement libre.
- Le cylindre doit être un modèle adaptable vendu dans le commerce prévu pour un montage sur un cyclomoteurs de 50cc.

Le non-respect des carters et cylindres empêchera l'obtention du contrôle technique.

Mécaboite :

- Les carters moteurs doivent provenir d'une moto à boîte de vitesse 2temps.
- Carter adaptable et/ou taillé masse interdit.
- La préparation moteur est entièrement libre.
- Le cylindre doit être un modèle adaptable vendu dans le commerce.

Le non-respect des carters et cylindres empêchera l'obtention du contrôle technique.

8.1.6 Roues

Scooter :

- Les roues avant de 10" à 15" sont autorisées.
- Les roues arrière de 8" à 15" sont autorisées.
- Les roues modifiées sont autorisées mais doivent être faites de façon sûre et professionnelle. Pour toutes modifications jugées douteuses par le commissaire lors du contrôle technique la machine ne sera pas autorisée à rouler.

Mécaboite :

- Les roues avant de 14" à 21" sont autorisées.
- Les roues arrière de 14" à 19" sont autorisées.
- Les roues modifiées sont autorisées mais doivent être faites de façon sûre et professionnelle. Pour toutes modifications jugées douteuses par le commissaire lors du contrôle technique la machine ne sera pas autorisée à rouler.

Pour des raisons de bonnes prises de chronométrage (hauteur des cellules), il demandé à ce que la hauteur minimale pneu+jante+flasque(si nécessaire) soit de 65mm

8.2 Règlement pour les catégories SCOOTER ROUE HOOSIER et mecaboite ROUE HOOSIER

Tout ce qui n'est pas précisé par la suite est interdit

Catégories SCOOTER ROUE HOOSIER	Catégories MECABOITE ROUE HOOSIER
DS1	DM1
DS2	DM2

8.2.1 Définition

Entrent dans cette catégorie les engins utilisant un châssis de conception artisanale ou professionnelle ne correspondant au profil d'aucun engin du marché. Toutefois, la structure et la solidité du châssis seront évaluées au contrôle technique. Si l'engin est jugé douteux, il ne participera pas.

8.2.2 Cadre

La conception est libre, cependant l'empattement maximal d'axe de roue avant à axe de roues arrière ne doit pas dépasser 250cm.
Les Wheelies-bar sont autorisées

8.2.3 Suspensions

Les suspensions avant et arrière sont libres. Un montage rigide est autorisé s'il est effectué de manière sûre et professionnelle.

8.2.4 Moteur

SCOOTER ROUE HOOSIER :

- Les carters moteurs doivent provenir d'un scooter à embrayage automatique double variateur 2 tps vendu dans le commerce.
 - La préparation moteur est entièrement libre.
 - Carter 2tps adaptable racing vendu dans le commerce autorisé.
- Pour les carters 2 temps, le cylindre doit être un modèle adaptable vendu dans le commerce prévu pour un montage sur un cyclomoteurs de 50cc.
- Carter taillé masse conçu pour un cyclomoteurs de 50cc vendu dans le commerce autorisé.
- Pour les carters taillés masse, le cylindre doit être un modèle adaptable vendu dans le commerce prévu pour un montage sur un cyclomoteurs de 50cc.

MECABOITE ROUE HOOSIER :

- Les carters moteurs doivent provenir d'une moto à boîte de vitesse 2temps vendu dans le commerce.
 - La préparation moteur est entièrement libre.
 - Carter 2tps adaptable racing vendu dans le commerce autorisé.
- Pour les carters 2 temps, le cylindre doit être un modèle adaptable vendu dans le commerce prévu pour un montage sur un cyclomoteurs de 50cc.
- Carter taillé masse conçu pour un cyclomoteurs de 50cc vendu dans le commerce autorisé.
- Pour les carters taillés masse, le cylindre doit être un modèle adaptable vendu dans le commerce prévu pour un montage sur un cyclomoteurs de 50cc.

Le non-respect des carters et cylindres empêchera l'obtention du contrôle technique

8.2.5 Roues

SCOOTER ROUE HOOSIER :

- Les roues avant et arrière de 8 pouces sans limite maximum provenant d'un engin 2 roues motorisées sont autorisées.
 - Les roues adaptables sont autorisées.
 - Roues modifiées interdite (aucune modification ne sera acceptée).
- Pour toutes modifications jugées douteuses par le commissaire lors du contrôle technique la machine ne sera pas autorisée à rouler.

MECABOITIER ROUE HOOSIER :

- Les roues avant et arrière de 8 pouces sans limite maximum provenant d'un engin 2 roues motorisées sont autorisées.
- Les roues adaptables sont autorisées.
- Roues modifiées interdite (Aucune modification ne sera acceptée).

Pour toutes modifications jugées douteuses par le commissaire lors du contrôle technique la machine ne sera pas autorisée à rouler.

8.3 Règlement pour la catégorie Elite

Tout ce qui n'est pas précisé par la suite est interdit.

Catégories Elite
EL

8.3.1 Définition

Entrent dans cette catégorie les scooters et mécaboites conservant l'aspect général d'origine ainsi que les engins utilisant un châssis de conception artisanale ou professionnelle ne correspondant au profil d'aucun engin du marché. Toutefois, la structure et la solidité du châssis seront évaluées au contrôle technique. Si l'engin est jugé douteux, il ne participera pas. Seul les carters moteurs et cylindre définiront cette catégorie.

8.3.2 Cadre

Le règlement pour les châssis est le même que pour les catégories scooter et mécaboite. Les Wheelies-bar sont autorisées.

8.3.3 Suspensions

Les suspensions avant et arrière sont libres. Un montage rigide est autorisé s'il est effectué de manière sûre et professionnelle.

8.3.4 Moteur

Type scooter:

- Les carters moteurs doivent provenir d'un scooter 50cc à embrayage automatique double variateur 2 tps vendu dans le commerce.
- La préparation moteur est entièrement libre.
- Carter 2tps adaptable racing vendu dans le commerce autorisé.
- Carter taillé masse conçu pour un cyclomoteurs de 50cc vendu dans le commerce autorisé.
- Pour les carters taillés masse, le cylindre doit être un modèle adaptable vendu dans le commerce prévu pour un montage sur un cyclomoteurs de 50cc.

Type méca-boite:

- Les carters moteurs doivent provenir d'une moto à boîte de vitesse 2temps vendu dans le commerce.
- La préparation moteur est entièrement libre.
- Carter 2tps adaptable racing vendu dans le commerce autorisé.
- Carter taillé masse conçu pour un cyclomoteurs de 50cc vendu dans le commerce autorisé.
- Pour les carters taillés masse, le cylindre doit être un modèle adaptable vendu dans le commerce prévu pour un montage sur un cyclomoteurs de 50cc.

Le non-respect des carters et cylindres empêchera l'obtention du contrôle technique.

8.3.5 Roues

- Les roues avant et arrière de 8 pouces sans limite maximum provenant d'un engin 2 roues motorisées sont autorisées.
 - Les roues adaptables sont autorisées.
 - Roues modifiées interdite (aucune modification ne sera acceptée).
- Pour toutes modifications jugées douteuses par le commissaire lors du contrôle technique la machine ne sera pas autorisée à rouler.

8.3.6 Règlement spécial pour la catégorie élite

Elles devront répondre aux critères d'obtention du contrôle technique, à savoir :

- châssis mécaboite, châssis scooter
- carter moteur correspondant aux catégories
- ou toutes autres spécificités des catégories

Tout ce qui n'est pas mentionné dans ce règlement est interdit

La seule modification qui pourra être apporté sera l'augmentation de la cylindrée. Les pièces (cylindre / vilebrequin) devront provenir du commerce, toutes pièces artisanales sont interdites.

8.4 Règlement pour la catégorie SCOOTER ROUE HOOSIER, MECABOITE ROUE HOOSIER

Tout ce qui n'est pas précisé par la suite est interdit.

Catégories SCOOTER ROUE HOOSIER, MECABOITE ROUE HOOSIER
SHR/MRH

8.4.1 Définition

Entrent dans cette catégorie les engins utilisant un châssis de conception artisanale ou professionnelle ne correspondant au profil d'aucun engin du marché. Toutefois, la structure et solidité du châssis seront évaluées au contrôle technique. Si l'engin est jugé douteux, il ne participera pas.

8.4.2 Cadre

La conception est libre, cependant l'empattement maximal (mesure prise d'axe en axe des roues avant et arrière) ne doit pas dépasser 250cm.
Les Wheelies-bar sont autorisées.

8.4.3 Suspensions

Les suspensions avant et arrière sont libres. Un montage rigide est autorisé s'il est effectué de manière sûre et professionnelle.

8.4.4 Moteur

- Les carters moteurs doivent provenir d'un scooter 50cc à embrayage automatique double variateur 2 tps vendu dans le commerce.
- Les carters moteurs doivent provenir d'une moto à boîte de vitesse 2tps vendu dans le commerce.
- La préparation moteur est entièrement libre.
- Carter 2tps adaptable racing vendu dans le commerce autorisé.

Pour les carters 2 temps, le cylindre doit être un modèle adaptable vendu dans le commerce prévu pour un montage sur un cyclomoteurs de 50cc.

- Carter taillé masse conçu pour un cyclomoteurs de 50cc vendu dans le commerce autorisé. Pour les carters taillés masse, le cylindre doit être un modèle adaptable vendu dans le commerce prévu pour un montage sur un cyclomoteurs de 50cc.

Le non-respect des carters et cylindres empêchera l'obtention du contrôle technique.

8.4.5 Roues

-Les roues avant et arrière de 8 pouces sans limite maximum provenant d'un engin 2 roues motorisées sont autorisées.

- Les roues adaptables sont autorisées.

- Roues modifiées interdite. (Aucune modification ne sera acceptée)

Pour toutes modifications jugées douteuses par le commissaire lors du contrôle technique la machine ne sera pas autorisée à rouler.

8.5 Règlement pour la catégorie Wheeling Scooter et Mécaboite

Tout ce qui n'est pas précisé par la suite est interdit.

Catégories Wheeling Scooter	Cylindrées 2tps
WHS	Tous cylindres 50cc

Catégories Wheeling Mécaboite	Cylindrées 2tps
WHM	Tous cylindres 50cc

8.5.1 Définition

Entrent dans cette catégorie les scooters et mécaboites conservant l'aspect général d'origine.

8.5.2 Cadre

Le règlement pour les châssis est identique que pour les catégories scooter et mécaboite voir article 8.1.2.

La conception artisanale ou professionnelle est interdite.

Les Wheelies-bar sont interdites.

8.5.3 Suspensions

Un montage rigide est interdit.

8.5.4 Moteur

Le règlement pour les carrosseries est identique que pour les catégories scooter et mécaboite voir article 8.1.4.

8.5.5 Roues

Le règlement pour les roues est identique que pour les catégories scooter et mécaboite voir article 8.1.6.

N.B. : pour la catégorie Wheeling il y a une particularité pour le départ qui se déroulera de la façon suivante :

- Le pilote prennent place chacun sur leur voies d'accélération respective et se positionne sur la ligne de départ en faisant attention d'allumer les feux « pré-stage » et « stage ».
- Le départ sera donné par le feu dit en « sapin de Noël » ou par drapeau si celui-ci ne fonctionne pas.
- Le pilote s'élance et doit se mettre en Wheeling entre la ligne de départ et la cellule des 18 mètres. Il doit rester dans cette position jusqu'à passer la ligne des 150m. Si le pilote repose la roue avant, avant de passer la ligne des 150m son run ne sera pas comptabilisé.

8.6 Règlement pour la catégorie ALL DAY Scooter et Mécaboite

Tout ce qui n'est pas précisé par la suite est interdit.

- Machine homologuée route avec assurance et carte grise (à présenter lors du contrôle technique)
- La machine ne devra pas être modifiée (châssis, partie cycle, etc ...)
- Pour le règlement technique voir article 7.4
- Équipement pilote homologué voir article 7.3.1

8.7 Règlement pour l'élection du Champion d'ALBI

Le champion d'Albi sera élu parmi tous les participants de toutes les catégories confondues monos et bicylindres.

Il sera jugé par les organisateurs tout au long du meeting sur les critères suivant :

- Régularité sur le week-end (chrono progressif et participation à un maximum de session)
- Esthétique de la machine (propreté)
- Comportement du pilote et de sa team sur le week-end
- Show man

8.8 Règlement Spécial

Sont concernés par ce règlement, l'ensemble des participants des catégories dites "monocylindre" qu'il soit particulier ou professionnel. L'association remettra deux prix honorifiques lors de la remise des prix :

- **Meilleur Temps Scratch du week-end**, soit le meilleur "chrono" toutes catégories confondues.
- **Plus Grande Vitesse du week-end**, soit la plus grande vitesse de pointe toutes catégories confondues.

N.B. :

L'association Mania Factory 81 et la team Fast and Flash, vous prie de prendre connaissance du règlement avant de vous présenter au contrôle technique. L'association ne pourra être tenue pour responsable de la non obtention du contrôle technique si le pilote ou sa machine n'est pas conforme au règlement.

Merci de votre compréhension.

Sportivement.